

LES ÉTAPES DE VOTRE TRANSFERT D'ENTREPRISE



Pour plus de ressources liées à la planification du transfert, visitez le site fac.ca/Transfert

Le processus de transfert est différent pour chaque famille d'agriculteurs, et il prend du temps. Pour une planification réussie, vous devez déterminer où vous en êtes, quelles sont les prochaines étapes, réfléchir à votre plan, le réviser et communiquer souvent.



Préparez le transfert et déterminez qui en fait partie – Recueillez les détails et les documents concernant la structure de l'exploitation agricole et de votre patrimoine. Déterminez qui doit participer au processus du transfert, et veillez à ce que ces personnes s'engagent dans ce processus.



Évaluez l'état actuel – Résumez et examinez la situation financière et la structure actuelles de l'exploitation agricole, en tenant compte de la dynamique familiale.



Définissez des valeurs, une vision et des objectifs – Confirmez l'engagement de chacun à l'égard du transfert, puis discutez des valeurs individuelles et communes pour établir une base solide.



Communiquez avec des experts – Déterminez qui fait partie de votre équipe d'experts-conseils professionnels et les compétences dont vous aurez besoin.



Rédigez un testament et un plan de relève – Conservez un testament détaillé et à jour qui soutient le plan d'affaires de votre exploitation ainsi que vos engagements familiaux.

EN CONTINU



Élaborez un plan d'affaires – Dressez un plan écrit, un budget et concluez des ententes qui tiennent compte des valeurs, de la vision et des objectifs de toutes les générations.



Offrez de la formation et du perfectionnement – Partagez vos connaissances et aidez la relève à acquérir les compétences et l'expérience nécessaires à la réussite de l'exploitation agricole.



Ajustez le plan et mettez-le à exécution – Passez en revue tous les détails avec les parties prenantes du plan et les conseillers professionnels. Convenez d'un calendrier et mettez en œuvre le plan en conséquence.



Examinez et réévaluez le plan – Communiquez régulièrement avec les parties prenantes et conseillers afin d'examiner votre plan et de déterminer les modifications à apporter, le cas échéant.